

ASSEMBLÉE NATIONALE28 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3431

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° 1368 de Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« la »

le mot :

« sa ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 2, supprimer les mots :

« de celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence rédactionnel. On parle à l'alinéa 7 du "patient" et non d'une "personne".